

LIVRET D'ACCUEIL

Destiné aux enseignants contractuels, aux enseignants contractuels alternants, aux enseignants stagiaires ainsi qu'aux enseignants titulaires d'éducation musicale et chant choral nouveaux entrants dans l'académie



Notre portail disciplinaire :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique8>

NB : dans le texte qui suit, dans un unique souci de clarté, les termes *enseignant* ou *professeur*, *musicien*, *tuteur*, *chef d'établissement*, *adjoint*, etc. sont employés au masculin dans leur sens générique inclusif.

Le mot de l'IA-IPR

1. Obligations et gestes professionnels

- 1.1** Principes généraux pour les enseignants contractuels
- 1.2** Principes généraux pour les enseignants contractuels alternants
- 1.3** Principes généraux pour les enseignants stagiaires
- 1.4** Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

2. Interlocuteurs et instances

- 2.1** Prise de contact, modalités de communication
- 2.2** Interlocuteurs académiques liés à la discipline
- 2.3** Instances et acronymes

3. La salle d'éducation musicale : une salle spécialisée où on pratique

- 3.1** Préconisations officielles et organisations de l'espace
- 3.2** Le temps du cours d'éducation musicale (moments-clés)
- 3.3** Équipement numérique et usage de l'IA : cadre et conseils
- 3.4** Outils numériques

4. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

- 4.1** Le document actuel
- 4.2** Le document en projet

5. Les programmes d'enseignement au collège

- 5.1** Le cycle 3 (CM1 - CM2 - 6^{ème})
- 5.2** Le cycle 4 (5^{ème} - 4^{ème} – 3^{ème})
- 5.3** Les projets de nouveaux programmes

6. L'enseignement facultatif de chant choral et son évaluation au DNB

7. Annexes

- 7.1** Le festival SCHORALIA
- 7.2** Liste des lycées proposant l'enseignement musique
- 7.3** Liste des collèges proposant des classes à horaires aménagées musique (CHAM)

Le mot de l'IA-IPR

Mesdames, Messieurs les professeurs d'éducation musicale et chant choral entrant dans le métier, et/ ou arrivant dans l'académie,

Soyez les bienvenus dans l'académie d'Orléans-Tours, à la superficie la plus étendue de France (qui correspond à la Région centre Val-de-Loire) : 288 collèges (publics/privés), 120 lycées GT-Pro publics/privés (dont 18 proposant un enseignement musical) et plus de 440 000 élèves. L'académie est constituée de 6 départements : le Cher (18), l'Eure-et-Loir (28), l'Indre (36), l'Indre-et-Loire (37), le Loir-et-Cher (41) et le Loiret (45). Le rectorat est implanté à Orléans.

Pour commencer, sachez que vous intégrez une équipe de 325 enseignants investis de façon visible dans des réalisations musicales d'envergure : notre académie peut en effet s'enorgueillir d'impulser des pratiques artistiques collectives qui placent nos élèves au centre d'ensembles instrumentaux ou vocaux se produisant régulièrement en public : orchestres à l'école, ensembles instrumentaux et chorales sont développés dans chaque département. Ils promeuvent notre discipline par le biais de manifestations scolaires de qualité dont l'objectif est toujours de donner la possibilité à nos élèves de se produire sur scène et de mettre en valeur leurs compétences. La diversité des répertoires est encouragée par le partenariat avec des structures culturelles reconnues nationalement.

Le métier que vous avez choisi foisonne de multiples occasions de révéler les talents des élèves qui vous sont confiés. Dans ce cadre, il est attendu que vous développiez avec eux des compétences d'expression orale, de créativité, de culture musicale et artistique dans un climat où rigueur et bienveillance se complètent au bénéfice de l'ambition scolaire.

Ce livret est pour vous. Conçu comme un guide pratique qui vous permet de faire connaissance avec votre cadre d'emploi, il vous accompagne à travers les principaux services rectoraux et vous propose également des outils pédagogiques. Que vous soyez professeur contractuel ou stagiaire, ce guide est déjà, en soi, un outil de formation pensé pour vous aider concrètement à prendre vos marques dans le métier.

Au cœur de la classe, la pratique doit être votre premier objectif. Elle prendra tout son sens en étant reliée à l'acquisition d'une culture musicale et artistique qui sera la plus large et variée possible, sans exclusive de style, de pays ou d'époque.

L'implication du corps y sera régulièrement mobilisée dans des scénarios pédagogiques qui permettront de tendre à l'acquisition maîtrisée et autonome d'un rôle individuel dans un collectif chantant et créateur. Le bâti de vos cours s'adossera à un questionnement (problématique) que vous pourrez présenter à vos classes comme une enquête passionnante à mener.

Vous serez appelés à enseigner devant des jeunes qui attendent de vous un exemple, des repères. Il vous appartiendra de les inspirer humainement et de les nourrir musicalement, d'impulser chez eux le goût d'une expression artistique qui se construira petit à petit jusqu'à devenir pleinement maîtrisée. Votre rôle sera également de leur donner envie de poursuivre, en sortant du collège, la musique au lycée et de leur faire découvrir les nombreux métiers qui gravitent autour du spectacle vivant.

Dans cet esprit, vous ne perdrez pas de vue que les ressources proposées sont toujours à aménager en fonction de ce que vous désirez transmettre, en relation avec les particularités du public scolaire auquel vous enseignez. Je vous souhaite une prise de fonction sereine, source d'épanouissement professionnel et personnel et vous remercie pour votre implication et votre professionnalisme.

Mathilde BERTHE

Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional d'éducation musicale et chant choral de l'académie d'Orléans-Tours.

1.Obligations et gestes professionnels

1.1 Principes généraux pour les enseignants contractuels

Le recrutement en qualité d'agent contractuel (public) – vacataire/maitre auxiliaire (privé) est assuré par le bureau du remplacement de la division des personnels enseignants, DPE3 (public) et DPE2 (privé), du rectorat et requiert l'avis de l'IA-IPR disciplinaire. Toute correspondance adressée au rectorat doit l'être par voie hiérarchique, sous couvert du chef d'établissement ou de service. Elle doit mentionner le service destinataire, le nom du professeur, son prénom et son adresse, et la discipline enseignée. Tout changement dans la situation familiale ou administrative doit être signalé.

Le recrutement des professeurs non titulaires est effectué pour la durée du remplacement d'un agent indisponible ou au maximum pour la durée de l'année scolaire. Le contrat contient une période d'essai et le temps de travail est celui imposé aux personnels titulaires occupant l'emploi correspondant. Tous les agents ont le même référentiel de compétences (cf. 2.2).

Les professeurs doivent exercer leur enseignement conformément aux horaires de service définis et effectuer les tâches qui leur sont confiées. Outre la préparation de leurs cours, les enseignants sont également tenus d'apporter une aide au travail personnel des élèves, d'en assurer le suivi, de procéder à leur évaluation et de les conseiller, en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation, dans le choix de projet d'orientation. L'enseignant doit occuper l'emploi auquel il est nommé et affecté. Le refus de rejoindre son poste peut être constitutif d'une faute disciplinaire.

Les professeurs doivent effectuer leur service de façon continue (obligation de ponctualité et d'assiduité) et assurer également d'autres missions en dehors de l'enseignement.

Ces missions sont définies par les textes réglementaires ou les instructions du ministère de l'Éducation nationale. Il peut s'agir, par exemple, de réunions de concertation, de rencontres parents-professeurs ; de conseils pédagogiques, d'enseignement, de classes ou de la mise à jour des notes des élèves. Les enseignants sont tenus à une obligation de surveillance de leurs élèves, de prudence et de vigilance pendant les sorties et les voyages collectifs. Ils sont également garants de la sécurité des élèves qui leur sont confiés et de l'état général des équipements.

Les professeurs doivent se conformer aux instructions du supérieur hiérarchique (principal), sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Le refus d'obéissance est considéré comme une faute professionnelle. La subordination hiérarchique impose également de témoigner de la déférence à ses supérieurs et de faire preuve de loyauté dans l'exercice de ses fonctions. En outre, les enseignants se doivent de respecter les lois et règlements de toute nature.

“ Art. 25.- Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. « Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité. Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité. “ Loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie.

Nul ne peut faire état de documents « internes » concernant l'établissement dans lequel il exerce et ne doit diffuser des informations recueillies lors de son service, notamment au cours des conseils de classe et conseils d'administration.

Tout prosélytisme politique ou religieux dans les propos ou dans la tenue vestimentaire est proscrit.

Le professeur non titulaire, dont l'ancienneté de service atteint trois ans, peut s'inscrire aux concours de recrutement internes pour lesquels les conditions de diplômes sont spécifiques.

1.Obligations et gestes professionnels

1.2 Principes généraux pour les enseignants contractuels alternants

Le recrutement en qualité de contractuel alternant est assuré par Cindy Gourdon à la division des personnels enseignants (DPE) du rectorat et requiert l'avis de l'IA-IPR disciplinaire. Toute correspondance adressée au rectorat doit l'être par voie hiérarchique, sous couvert du chef d'établissement ou de service. Elle doit mentionner le destinataire (Cindy Gourdon), le nom du professeur, son prénom et son adresse, et la discipline enseignée. Tout changement dans la situation familiale ou administrative doit être signalé via l'adresse électronique alternants@ac-orleans-tours.fr.

Le recrutement des contractuels alternants est effectué pour la durée de l'année scolaire. Le contrat ne contient pas de période d'essai et le temps de travail équivaut à un tiers temps (6/18h pour un certifié).

Le dispositif des contractuels alternants fait référence à la note de service ministérielle du 27 novembre 2020 publiée au BO n°49 du 24/12/2020 : (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo49/MENH2032667N.htm>)

Les professeurs doivent exercer leur enseignement conformément aux horaires de service définis et effectuer les tâches qui leur sont confiées. Outre la préparation de leurs cours, les enseignants sont également tenus d'apporter une aide au travail personnel des élèves, d'en assurer le suivi, de procéder à leur évaluation et de les conseiller, en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation, dans le choix de projet d'orientation. L'enseignant doit occuper l'emploi auquel il est nommé et affecté. Le refus de rejoindre son poste peut être constitutif d'une faute disciplinaire.

En parallèle des cours qu'ils assurent en collège, les professeurs contractuels alternants suivent des formations à l'INSPE afin de valider leur master 2 et préparent le concours du CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Secondaire) ou du CAFEP (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Privé).

Ainsi, Les emplois du temps doivent obligatoirement être positionnés sur les lundis et vendredis (certifiés) afin de permettre aux enseignants d'assister aux sessions de formations qui ont lieu les mercredis et jeudis à l'INSPE, et aux cours qui peuvent avoir lieu également les mardis.

Du fait d'une année déjà très chargée, les professeurs contractuels alternants **ne doivent en aucun cas être sollicités pour effectuer des heures supplémentaires** (pour lesquelles ils ne seraient ni couverts ni payés).

Le dispositif de l'alternance est complété par l'article 2 du décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré qui précise :

"II. - Les missions liées au service d'enseignement qui comprennent les travaux de préparation et les recherches personnelles nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, l'aide et le suivi du travail personnel des élèves, leur évaluation, le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation, les relations avec les parents d'élèves, le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire. Dans ce cadre, ils peuvent être appelés à travailler en équipe pluriprofessionnelle associant les personnels de santé, sociaux, d'orientation et d'éducation."

La rémunération brute mensuelle est de 917,85 € + indemnités au prorata / compatible avec l'attribution des bourses sur critères sociaux.

1.Obligations et gestes professionnels

1.3 Principes généraux pour les enseignants stagiaires

La gestion administrative et financière des enseignants stagiaires est assurée par la division des personnels enseignants (DPE) du rectorat après l'admission définitive au concours.

L'affectation des stagiaires se fait par un mouvement selon une procédure bien définie (cf. note de service du 18 avril 2025 <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo18/MENH2510049N>).

Les professeurs stagiaires sont affectés en établissement. Leur année de formation se partage entre un service à temps plein au sein d'un établissement scolaire et 36 heures de formation (soit environ 1 journée de formation mensuelle).

Selon les termes de la circulaire n° 2016-086 du 10-6-2016, *"L'objectif de l'année de stage étant de permettre aux stagiaires de se former, ils n'ont normalement pas vocation à se voir confier des heures supplémentaires ou à exercer la fonction de professeur principal. »*

Cependant, et si l'IA-IPR le valide, les professeurs stagiaires peuvent prendre en responsabilité l'enseignement facultatif de chant choral qui est attaché au métier d'enseignant d'éducation musicale.

Plusieurs temps rythment l'année de stage :

- A la rentrée, les stagiaires prennent contact avec leurs tuteurs,
- Au mois de septembre, ils bénéficient d'une visite-conseil d'un chargé de mission d'inspection,
- En octobre, ils renseignent un document auto-évaluatif et opèrent un retour réflexif sur leurs premiers gestes professionnels,
- En janvier, leur tuteur rédige un bilan intermédiaire à l'intention de l'IA-IPR,
- En avril, celui-ci rédige un rapport final (qui a valeur dans le processus de titularisation),
- Enfin, l'IA-IPR planifie sa visite d'inspection en avril (jusqu'au 15 mai) afin de procéder ou non à la titularisation.

Pour être titularisés, les professeurs stagiaires doivent avoir obtenu 2 avis favorables : celui de chef d'établissement et celui de l'IA-IPR.

Si un des 2 avis (ou les 2) est défavorable, le professeur stagiaire est convoqué devant le jury d'examen de qualification professionnelle qui étudie son dossier et procède à une audition suivie d'un entretien afin de poser un avis à la titularisation. Cet avis est soumis au Recteur qui remet ensuite sa décision finale.

Tout au long de l'année, le professeur stagiaire bénéficie de temps formatifs avec son tuteur. Il a obligation de lui présenter ses séquences planifiées en amont, de se rendre disponible pour assister au cours de celui-ci et de permettre l'observation de ses propres cours.

Les échanges avec son tuteur sont autant d'occasions de confronter différents points de vue, de mettre en application devant les classes divers scénarios pédagogiques et de se projeter dans le métier d'enseignant à venir, dans le cadre de la classe mais aussi à l'intérieur de l'établissement scolaire en siégeant dans les instances, en proposant des projets en transversalité avec d'autres disciplines, en associant les familles à ceux-ci.

La boussole de l'enseignant stagiaire, tout au long de son stage, est le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation qui est explicité au point suivant : <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

1.4 Référentiels des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs

P.1 Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
P.2 Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
P.3 Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
P.4 Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
P.5 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

2. Interlocuteurs et instances

2.1 Prise de contact, modalités de communication

La direction de l'établissement : dès votre affectation connue, prenez contact téléphoniquement avec votre supérieur hiérarchique administratif et convenez d'un rendez-vous pour vous présenter. Prenez ensuite connaissance de votre environnement professionnel : livret d'accueil, projet d'établissement, équipe pédagogique, fonctionnement, règlement intérieur, horaires, emplois du temps des classes dont on vous a confié la responsabilité (niveaux, listes des élèves, options particulières). Prenez également connaissance des règles de circulation des élèves dans l'établissement, notamment entre les cours, les modalités d'appel, de signalement des absences ou retards d'élèves qui sont de l'ordre de votre responsabilité. N'hésitez pas à vous faire aider dans la prise en main de l'environnement numérique de travail (ENT). Il est enfin conseillé de mener une visite de l'établissement : bureaux administratifs, vie scolaire, CDI, infirmerie etc.

Le secrétaire général : il vous faudra demander vos codes d'accès (connexion à l'ordinateur de la salle, ENT, logiciel PRONOTE, photocopieuse etc.) On vous transmettra également la clé de la salle. Prenez rapidement la mesure du matériel, que celle-ci contient et prenez un temps de réflexion pour solliciter au mieux le mobilier dans vos pratiques pédagogiques à venir : configuration de l'espace ? Un espace pour écrire et un espace pour chanter ? Tables ? Absence de tables ? Supports pour écrire ? Disposition en îlots ? Les possibilités sont multiples !

La communication : privilégiez une communication via l'adresse courriel académique qui vous a été attribuée à la signature de votre contrat. Vous prendrez soin de la consulter régulièrement afin de saisir toutes les informations en provenance de votre établissement, mais aussi de votre IPR via la liste de diffusion (responsable : maxime.baron@ac-orleans-tours.fr). Le portail académique disciplinaire reste l'interface à privilégier. Elle vous permet de recueillir des informations utiles : n'oubliez pas de le consulter régulièrement : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique8>

L'accompagnement : l'IPR ou un chargé de mission peut procéder, sur demande ou non, à une visite d'accompagnement et de conseils. Vous pouvez également solliciter cette visite. Si vous êtes néo-contractuel sans expérience professionnelle devant public scolaire de type collège, un tutorat (accompagnement par un pair) sera mis en place par l'IPR. **Celui-ci n'aura de valeur que si vous prenez le temps d'aller observer votre collègue faire cours et que si, bien entendu, vous acceptez de mettre en pratique les conseils qui vous seront délivrés.**

L'équipe éducative (personnel enseignants, vie scolaire et agents d'entretien/restauration) : bien souvent seul à porter l'enseignement de l'éducation musicale dans votre établissement, il convient de ne pas vous isoler, mais d'aller à la rencontre de l'équipe éducative. Présentez-vous et nouez des liens professionnels au sein d'une dynamique collective propice, notamment à servir le rayonnement disciplinaire et la réussite des élèves ! Si cela est possible, rencontrez l'enseignant que vous remplacez pour obtenir des compléments d'information comme les usages de la discipline, les rituels d'évaluation, les profils d'élèves, les projets déjà menés. N'oubliez pas que les professeurs principaux détiennent des informations précieuses sur les élèves de la classe. Les seuls conseils de classe ne peuvent suffire comme temps d'échange satisfaisants. Le professeur documentaliste de l'établissement peut également apporter sa précieuse collaboration à divers projets Interdisciplinaires. Le conseiller principal d'éducation (CPE) gère la vie scolaire et connaît, à ce titre, le suivi des élèves en dehors des cours : il est un relais important à ne pas négliger, tout comme les AED (assistants d'éducation). Le service infirmier et médical présent quelques jours par semaine dans l'établissement possède également une bonne connaissance des élèves et des contextes familiaux. Dans les limites du secret médical, ils peuvent vous éclairer sur une situation ou être réceptif à une information qu'il vous appartiendrait de transmettre. Le conseiller d'orientation psychologue (COP) est présent sur des temps dédiés à des entretiens avec les élèves/familles (voir son planning).

[Un lien cliquable pour récapituler ces informations](#)

2.2 Interlocuteurs académiques liés à la discipline

Les professeurs ressource de l'Académie (contact : prenom.nom@ac-orleans-tours.fr)

Chargés de mission d'inspection :

Madame **Corinne NONNENMACHER**, Collège Jacques de Tristan de Cléry Saint André (45) ;

Monsieur **Sébastien GION**, Collège George Sand de La Châtre (36) ;

Monsieur **Ronan LEFEBVRE**, Collège Petits Sentiers de Lucé, lycée Marceau, Chartres (28).

Interlocuteur académique pour le numérique et chargé de la gestion ou de l'animation d'un réseau social ou canal de communication disciplinaire ou transdisciplinaire (newsletter, listes de diffusion académique et départementale) :

Monsieur **Maxime BARON**, Collège Gaston Huet de Vouvray.

Équipe du numérique éducatif :

Madame **Nathalie BILLONNET**, collège Lamartine de Tours,

Monsieur **Francis GAUTELIER**, Collège Victor Hugo de Chartres.

Coordonnateurs départementaux chant choral :

- Cher : Madame **Emmanuelle CLAUDE**, Collège le Grand Meaulnes, Bourges : Emmanuelle.Claude@ac-orleans-tours.fr, schorialia.18@ac-orleans-tours.fr
- Eure et Loir : Monsieur **Sébastien BOUVET**, Collège Édouard Herriot, Lucé : Sebastien.Bouvet@ac-orleans-tours.fr, schorialia.28@ac-orleans-tours.fr
- Indre : Madame **Mélanie JOUHANNEAU**, Collèges Stanislas Limousin, Ardentes et Collège Louis Pergaud Sainte, Sévère sur Indre : melanie.brialy@ac-orleans-tours.fr, schorialia.36@ac-orleans-tours.fr
- Indre et Loire : Madame **Florence LE SIGNOR**, Lycée Descartes, Tours : florence.le-signor@ac-orleans-tours.fr, schorialia.37@ac-orleans-tours.fr
- Loir et Cher : Madame **Célia DESCHAMPS**, Collège Jean Emond, Vendôme : celia.deschamps@ac-orleans-tours.fr, schorialia.41@ac-orleans-tours.fr
- Loiret : Madame **Virginie DEVILLIERS** (secteur d'Orléans), Collège Louis Pasteur, La Chapelle Saint Mesmin : virginie.devilliers@ac-orleans-tours.fr, schorialia.45o@ac-orleans-tours.fr et Monsieur **Michaël MONTAIGU** (secteur de Montargis), Collège Aristide Bruant, Courtenay : Michael.Montaigu@ac-orleans-tours.fr, schorialia.45m@ac-orleans-tours.fr

2.3 Instances et acronymes

Tout professeur contractuel, stagiaire ou titulaire peut être désigné par le chef d'établissement pour prendre part aux travaux de la commission éducative, du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ainsi qu'au conseil pédagogique. S'il est affecté à l'année un professeur contractuel peut également se porter candidat aux élections du conseil d'administration. En cas d'élection, il sera amené à siéger au conseil d'administration et potentiellement aux instances qui en émanent.

Le conseil de classe est présidé par le chef d'établissement qui supervise et régule les échanges entre tous les protagonistes présents autour d'une classe ciblée : les enseignants de ladite classe, le CPE, le COP, deux représentants de parents d'élèves, deux délégués d'élèves. Les compétences, résultats et souhaits d'orientation des élèves y sont examinés et statués.

Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement et composé des personnes suivantes : adjoint, CPE, gestionnaire, cinq représentants du personnel, représentant des parents et représentant des élèves. Il est compétent pour prononcer auprès de l'élève qui est entendu et assisté de sa famille, des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement.

Le conseil d'enseignement est constitué de l'ensemble des enseignants d'une même discipline. Il vise à s'harmoniser, à formuler des demandes diverses communes, à faire remonter des informations et des états des lieux de la discipline, à être source de propositions. À l'instar de l'éducation musicale, le professeur d'arts plastiques est souvent seul, et par conséquent invité à s'associer à d'autres disciplines artistiques.

Le conseil pédagogique est présidé par le chef d'établissement. Il réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, un professeur par champ disciplinaire, le CPE et toute autre personne susceptible d'apporter sa collaboration. En favorisant la concertation, il avance des propositions et prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.

Le conseil école-collège est présidé par le chef d'établissement assisté de son adjoint, du CPE, en coanimation éventuelle avec l'inspecteur d'éducation nationale du premier degré (IEN), d'un IA-IPR référent, d'un conseiller pédagogique du premier degré. Il réunit des équipes enseignantes du premier et du second degré dans le dessein d'élaborer une politique commune favorisant la liaison école collège.

La commission permanente est issue du conseil d'administration. Elle est composée du chef d'établissement qui préside, de son adjoint, du gestionnaire, du CP, de cinq représentants élus des personnels et de cinq représentants élus des parents d'élèves et élèves. Elle instruit les questions soumises à l'examen du CA.

Le conseil d'administration (CA) : selon l'importance de l'établissement, il est composé de 24 ou 30 membres, un tiers de représentant des collectivités territoriales, de l'administration de l'établissement, d'une ou plusieurs personnes qualifiées, un tiers des représentants élus du personnel, de l'établissement, un tiers des représentants élus des parents d'élèves et élèves. Il a une compétence d'ordre consultatif et décisionnel : adoption du budget, délibération sur diverses questions...

En savoir plus par le biais d'une formation [m@gistere](#)



Magistère

L'enseignant et son cadre professionnel

[Les acronymes de l'Éducation Nationale et leurs significations : lien cliquable](#)

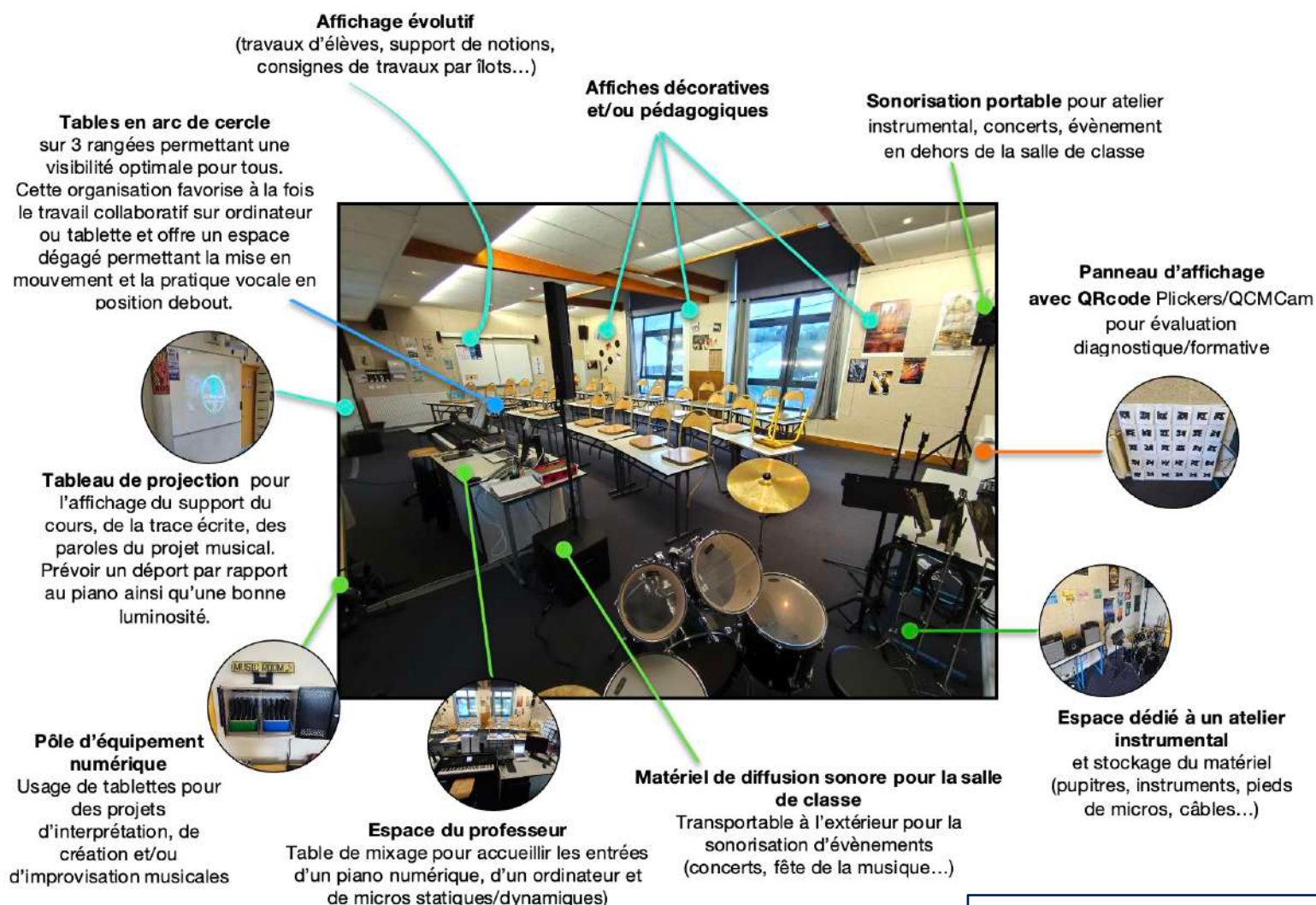
3. La salle d'éducation musicale : une salle spécialisée où on pratique

3.1 Préconisations officielles et organisations de l'espace

Aucune salle d'éducation musicale ne ressemble à une autre. Cependant, il existe des invariants, des éléments communs indispensables qui participent à son identité. Tables (ou absence de tables), chaises, chaises avec tablettes, gradins, supports pour écrire, îlots : le mobilier, élément déterminant s'il en est, reste très souvent variable, lié aux choix des enseignants qui ont occupé le lieu. Il appartiendra à tout nouvel enseignant de **réfléchir à ce qui fait sens, ce qui relie le mobilier aux pratiques pédagogiques**. Au cœur du cours d'éducation musicale se trouve **la pratique**. Or ; celle-ci n'est rendue possible que si les élèves ont la possibilité de se mouvoir et de chanter dans un espace de confortables dimensions. Par conséquent, celui-ci reste à agencer pour leur permettre de créer de façon stimulante et avec plaisir. Qu'il s'agisse du projet musical, de la création qui lui est inhérente ou bien du domaine de la perception, **l'équipement de la salle spécialisée d'éducation musicale est fondamental dans l'acquisition des apprentissages**. Par ailleurs, un affichage sur les murs (posters avec indications culturelles ou stylistiques, repères géographiques et jalons historiques) doit être présent afin de conférer au lieu une identité musicale immédiatement perceptible.

Préconisations :

- Les références officielles : <https://eduscol.education.fr/document/18193/download> et <https://eduscol.education.fr/document/14293/download>
- La flexi-classe, une réflexion sur la gestion de l'espace lié à l'ergonomie : <https://www.ac-reims.fr/une-classe-flexible-pour-faire-cours-autrement-124849>
- L'archiclasse, une conception novatrice : <https://archiclasse.education.fr/Repenser-les-espaces-scolaires-deux-temoignages-inspirants>



3.2 Le temps du cours d'éducation musicale (moments-clés)

Les 5 premières minutes :

- Les élèves se mettent en rang (dans la cour/devant la salle).
- Le professeur se positionne au seuil de la porte (garantissant un regard dans le couloir et l'autre dans la salle).
- L'entrée se fait avec calme et courtoisie.
- Le professeur, debout, installe un rituel silencieux de début de séance. Les élèves restent également debout dans le calme face à leur place, en attente du signal d'installation, sacs au sol, vestes ôtées, etc.
- Le professeur procède nominativement à l'appel grâce à un plan de classe et signale aussitôt les absences (voire les retards) dans le logiciel. NB : il est conseillé de réaliser l'appel **sans bruit** pendant que les élèves, **silencieux**, révisent leurs notes du cours précédent, à l'aide d'une diffusion sonore, de manière à les placer dès le départ en situation musicale. Une restitution des connaissances, cahiers fermés, et à la fin de l'écoute, peut avoir lieu ensuite et donner lieu à une évaluation formative à l'oral, avant que ne débute véritablement le cours.
- Le professeur garantit l'application du règlement intérieur au sein de sa classe, en pleine cohérence et complémentarité des règles de bonne conduite, de gestion des déplacements etc. connues des élèves.

Le temps central, dans toutes les activités :

- Anticiper/organiser les différentes temporalités d'apprentissage ainsi que les mobilités dans l'espace : déplacements des élèves pour chanter, gestion des ilots de tables et de la mise en place des travaux de groupes etc.
- Être attentif à la visibilité de tous les élèves (tableau, professeur) ainsi qu'à une distribution équilibrée de la parole.
- Veiller constamment à maintenir un regard sécurisant porté sur toute la classe tout en accompagnant individuellement les élèves.
- Rythmer le cours de façon équitable entre perception, production, créativité, évaluation etc.
- Encourager les mises en pratique immédiates et les interactions chantées en continu plutôt que des temps verbaux explicatifs trop longs.

Les 5 dernières minutes :

- Établir un temps de retour au calme/silence comme bilan de séance (contextualiser une ou plusieurs réponses à la problématique de la séquence, faire un retour des notions apprises et pratiquées durant la séance, convoquer l'autoévaluation des élèves, prendre en note les devoirs etc.).
- Seul le professeur donne l'autorisation de sortir de la salle.

Avant-après :

- Préparez vos supports (audio, vidéo). Capturez les vidéos dans un fichier de type .mp4, **ne sollicitez pas Youtube ou tout autre support en direct devant les élèves.**
- Vérifiez votre poste informatique, la connexion, d'éventuelles installations de logiciel, l'accès à votre espace numérique de travail (ENT). Consultez-le régulièrement et renseignez votre cahier de textes numérique.
- Signalez immédiatement à la vie scolaire le départ de cours non autorisé d'un élève.
- En cas d'incident, sollicitez l'intervention du CPE ou de la vie scolaire.
- Reportez idéalement tout conflit avec un ou plusieurs élèves à la fin de la séance.
- Rendez compte de tout incident ou de comportement déviant oralement et/ou par écrit.
- Signalez au chef d'établissement, au CPE et/ou à l'infirmière, toute suspicion de mauvais traitement ou de harcèlement.
- Ne restez jamais seul avec un élève, ne laissez pas la classe dont vous avez la responsabilité seule. Ne la retenez pas après la sonnerie, surtout en fin de journée : le ramassage scolaire n'attend pas. Ne laissez pas un élève quitter le cours sans être accompagné.
- Adaptez et graduez les punitions aux problèmes rencontrés. Une punition annoncée doit être suivie, appliquée et surtout avoir un sens pédagogique.
- Passez par votre direction pour toute demande d'absence, de changement d'emploi du temps ou de salle, d'organisation de sorties.
- Si la salle est partagée, il est nécessaire de vous concerter avec le collègue pour la gestion du matériel, des affichages, de la salle et la gestion de la réserve.
- Pour une suppléance d'une durée limitée en cours d'année, réfléchissez à la logique et à la cohérence de votre enseignement pour cette période déterminée en ayant pris, si possible, connaissance des méthodes et des choix pédagogiques retenus par l'enseignant remplacé.
- Si vous êtes en poste à l'année, organisez l'enseignement en fonction d'une programmation et d'un calendrier précis qu'il vous appartient de respecter pour construire un ensemble cohérent et progressif, tout en restant ouvert aux opportunités de projets, de rencontres, de visites, ...

Liens cliquables :

[Construire un climat de classe favorable à l'apprentissage](#)

[Comment aider les élèves et faciliter les apprentissages ?](#)

[6 ressources indispensables pour bien gérer la classe](#)

3.3 Équipement numérique et usage de l'IA : cadre et conseils

Tout professeur doit s'informer sur les outils d'intelligence artificielle :

- Le document de cadrage national (paru en juin 2025) : <https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>
- Ce que l'IA peut faciliter pour notre discipline : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/education-musicale/system/files/2025-06/IA-en-Education-Musicale-1.pdf>
- Des outils recommandés sur le site d'Orléans-Tours : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3164>
- Un exemple de séquence (académie de Lille) : <https://pedagogie.ac-lille.fr/emcc/ia5/>

5 points clés à retenir

1. L'IA est autorisée, mais strictement encadrée

L'usage de l'IA (notamment générative) est possible dans l'éducation à condition de respecter un cadre précis : juridique (RGPD)*, éthique (respect des personnes), pédagogique (non substitution à l'apprentissage) et environnemental (frugalité). * **RGPD : règlement général de protection des données**

« L'usage à des fins professionnelles [...] est autorisé, sous réserve d'un strict respect du cadre d'usage présenté dans ce document. »

* IA souveraine, au sens de développée, déployée et contrôlée par une entité nationale pour préserver la sécurité

2. Aucune donnée personnelle ou confidentielle ne doit être saisie dans une IA non souveraine *

Les outils grand public d'IA ne doivent en aucun cas être utilisés avec des données sensibles (noms, évaluations, contenus d'élèves...), ni demander aux élèves de créer des comptes personnels.

« Aucune donnée confidentielle ou à caractère personnel ne doit y être utilisée. » <https://www.cnil.fr/fr/definition/donnee-personnelle>

3. L'IA ne remplace pas l'humain, elle l'assiste. L'humain reste au coeur des décisions

L'IA peut être un outil d'aide à la préparation, à l'évaluation, à la différenciation... mais ne peut ni se substituer à l'enseignant, ni à l'engagement intellectuel de l'élève.

« En s'appuyant sur l'expertise professionnelle des personnels, qu'elle peut assister mais jamais remplacer. »

4. L'utilisation pédagogique de l'IA générative est encadrée et progressive

Elle est interdite en usage direct avant la 4e et reste, à tous les niveaux, soumise à l'encadrement de l'enseignant. L'éducation aux enjeux de l'IA est progressivement intégrée dès le premier degré.

« L'utilisation pédagogique [...] est autorisée en classe à partir de la 4e [...] expliquée et accompagnée par l'enseignant. »

5. La transparence et la supervision humaine sont obligatoires pour toute décision appuyée sur l'IA

Si une IA influence une décision (orientation, évaluation, choix professionnel), une information explicite doit être donnée, et la décision doit être supervisée et validée par un humain. Il est important de préciser quand l'IA est utilisée ou non.

« Toute décision [...] doit faire l'objet d'une supervision humaine garantissant son usage équitable et son explicabilité. »

En savoir plus par le biais d'une formation m@gistere



Magistère

Cadre d'usage de l'IA en éducation

[En savoir plus par le biais du réseau Canopé \(lien cliquable\)](#)


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CANOPÉ

3.4 Outils numériques

Une liste d'utilitaires gratuits à utiliser sans modération :

Le couteau suisse de l'édition PDF gratuit, léger et portable : <https://portableapps.com/apps/office/pdf-xchange-portable>



Le logiciel qu'on ne présente plus : éditeur audio gratuit et très simple d'utilisation : <https://www.audacityteam.org/download/>



Un puissant séquenceur et éditeur audio : <https://www.reaper.fm/>



Un convertisseur très efficace : <https://www.shutterencoder.com/fr/>



Un logiciel qui convertit des vidéos de Youtube, Dailymotion et autre sites : <https://clipgrab.de/fr>



La Digitale : des services libres pour l'éducation (pour créer des tableaux collaboratifs, nuages de mots, cartes mentales etc.)



Un célèbre éditeur de partitions : <https://musescore.org/fr/download>



Application de bureau pour créer des visuels attractifs : <https://www.canva.com/templates>



Pour séparer les pistes d'un morceau en un seul clic : <https://www.stemroller.com/>



Appli gratuite pour créer des sondages (ingénieux pour évaluer) : <https://qcmcam.net/>



Un exerciceur en ligne pour des activités pédagogiques ludiques : <https://www.quiziniere.com/login>



Un générateur de QR Codes : <https://www.unitag.io/fr/qrcode>



Un outil pour créer des quiz collaboratifs : <https://agora-quiz.education/>



4. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

4.1 Le document actuel



Depuis 2016, le socle de connaissances, de compétences et de culture couvre la période de la scolarité obligatoire, de 6 à 16 ans.

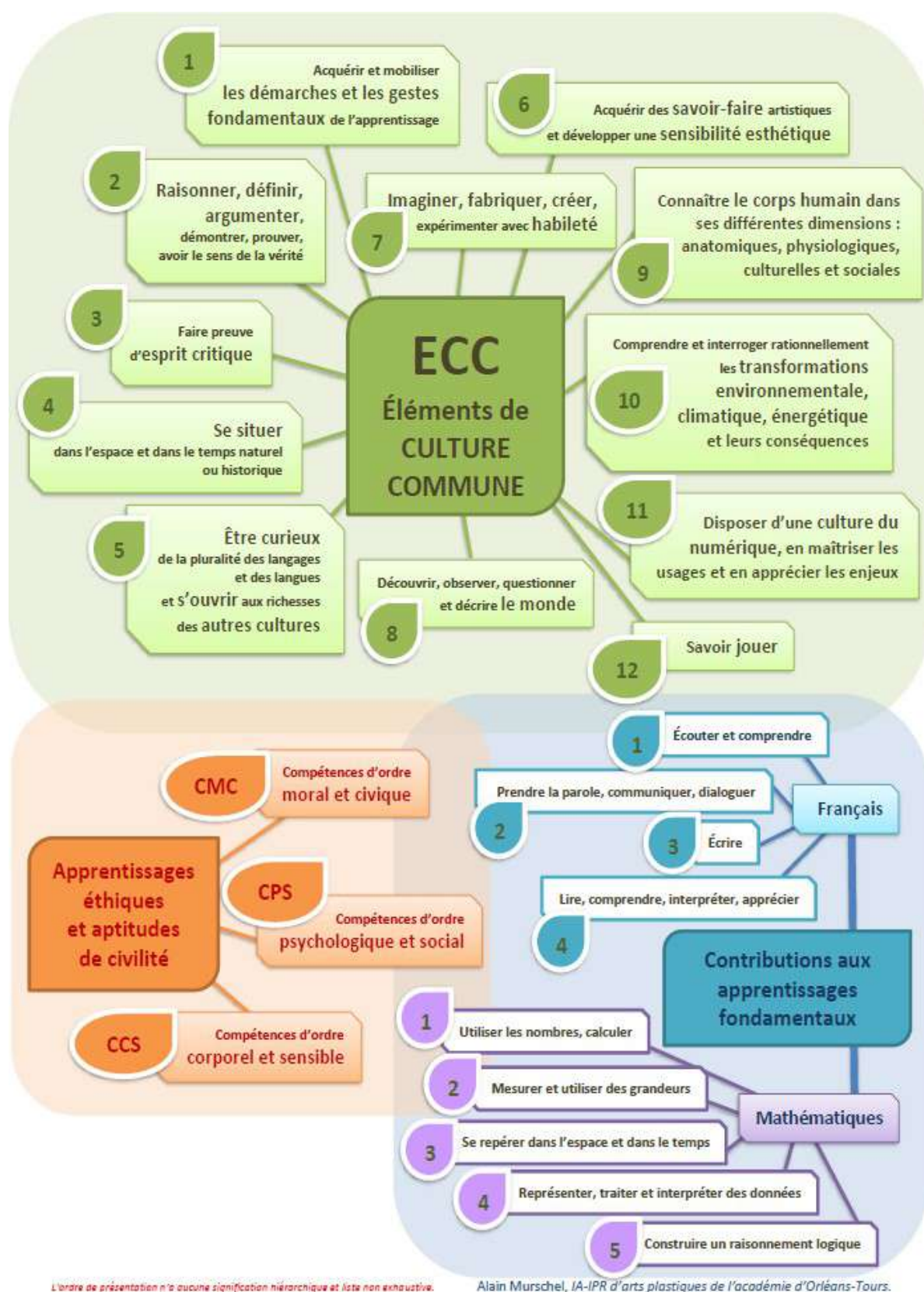
C'est une référence centrale pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif car il établit les finalités de la scolarité obligatoire.

L'organisation des apprentissages, les moyens d'accès à l'information et à la documentation, les langages numériques, la conduite de projets individuels et collectifs sont identifiés comme devant faire l'objet d'un enseignement explicite.

5 domaines définissent les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

1. Les langages pour penser et communiquer
2. Les méthodes et outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
5. Les représentations du monde et de l'activité humaine

4.2 Le document en projet (avril 2025)



5. Les programmes d'enseignement au collège

5.1 Le cycle 3 (CM1 - CM2 - 6^{ème})

CYCLE 3

Éducation musicale

Dans la continuité du cycle 2 et pour préparer le cycle 4, l'éducation musicale en cycle 3 poursuit la découverte et le développement des deux grands champs de compétences qui structurent l'ensemble du parcours de formation : la perception et la production.

Par le travail de la perception, celui de l'écoute de la musique, les élèves développent leurs capacités à percevoir des caractéristiques plus fines et des organisations plus complexes de la musique ; ils apprennent à identifier des relations, des ressemblances et des différences entre plusieurs œuvres ; ils acquièrent des repères structurant leur culture artistique et apprennent à s'y référer ; ils découvrent peu à peu que le goût est une notion relative et, dépassant progressivement leur seule immédiate émotion, développent leur esprit critique en exprimant des avis personnels.

Par le travail de production qui repose pour la plus large part sur l'expression vocale, ils développent des techniques permettant de diversifier leur vocabulaire expressif pour le mettre au service d'un projet d'interprétation ; ils mesurent les exigences d'une réalisation collective qui dépend étroitement de l'engagement de chacun ; ils enrichissent leur répertoire chanté d'expériences expressives ; ils apprennent à relier ce qu'ils chantent aux musiques qu'ils écoutent, à choisir entre reproduire et imaginer, voire créer.

Les quatre compétences déjà travaillées au cycle 2 s'enrichissent de nouvelles dimensions – interpréter, commenter, créer, argumenter – marquant la progression des élèves vers des situations de perception et de production plus complexes qu'auparavant, à travers des objets musicaux et des situations de travail progressivement plus complexes.

Comme au cycle 2, chaque élève qui le souhaite doit pouvoir s'engager chaque année dans la réalisation d'un projet choral ambitieux et associant autant que possible d'autres formes d'expression artistique. Cette possibilité lui permet, outre de trouver plaisir à chanter dans un cadre collectif, de découvrir les exigences d'un spectacle organisé en fin d'année scolaire. Associant des élèves issus des différents niveaux du cycle, la chorale gagne à réunir écoliers et collégiens, ces derniers même au-delà du cycle 3. Elle profite pleinement, lorsque cela est possible, d'un partenariat avec des artistes professionnels, notamment pour assurer l'accompagnement instrumental de la chorale.

Compétences travaillées

Les quatre compétences qui structurent l'enseignement de l'éducation musicale au cycle 2 s'enrichissent de nouvelles composantes qui caractérisent le cycle 3.

Chanter et interpréter

- » Reproduire et interpréter un modèle mélodique et rythmique.
- » Interpréter un répertoire varié avec expressivité.

Domaines du socle : 1, 5

Écouter, comparer et commenter

- » Décrire et comparer des éléments sonores issus de contextes musicaux différents.
- » Identifier et nommer ressemblances et différences dans deux extraits musicaux.
- » Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre musicale dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique contemporain, proche ou lointain.

Domaines du socle : 1, 3, 5

Explorer, imaginer et créer

- » Imaginer l'organisation de différents éléments sonores.
- » Faire des propositions personnelles lors de moments de création, d'invention et d'interprétation.

Domaines du socle : 1.4, 5

Échanger, partager et argumenter

- » Argumenter un jugement sur une musique.
- » Écouter et respecter le point de vue des autres et l'expression de leur sensibilité.

Domaines du socle : 1, 3, 5

Attendus de fin de cycle

- » Identifier, choisir et mobiliser les techniques vocales et corporelles au service du sens et de l'expression.
- » Mettre en lien des caractéristiques musicales d'œuvres différentes, les nommer et les présenter en lien avec d'autres savoirs construits par les enseignements (histoire, géographie, français, sciences etc.).
- » Explorer les sons de la voix et de son environnement, imaginer des utilisations musicales, créer des organisations dans le temps d'un ensemble de sons sélectionnés.
- » Développer sa sensibilité, son esprit critique et s'enrichir de la diversité des goûts personnels et des esthétiques.

Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
Chanter et interpréter	
» Reproduire et interpréter un modèle mélodique et rythmique. » Chanter une mélodie simple avec une intonation juste et une intention expressive. » Mémoriser et chanter par cœur un chant appris par imitation, soutenir un bref moment de chant en solo. » Interpréter un chant avec expressivité en respectant plusieurs choix et contraintes précédemment indiqués. » Tenir sa partie dans un bref moment de polyphonie. » Mobiliser son corps pour interpréter, le cas échéant avec des instruments. » Identifier les difficultés rencontrées dans l'interprétation d'un chant. • Répertoire de chansons diverses. • Paramètres du son et techniques vocales pour en jouer de façon expressive. • Vocabulaire de l'expression : quelques nuances simples, tempo, caractère, etc. • Polyphonie : rôle complémentaire des parties simultanées. • Interprétation d'une musique : compréhension du terme et usage approprié à propos d'une œuvre écoutée et d'une musique produite en classe.	Apprentissage et interprétation de chansons de différents styles. Jeux d'interprétation d'une phrase mélodique, d'un couplet de chanson en lien avec des intentions expressives. Jeux d'interprétation d'une phrase mélodique en jouant sur les paramètres mobilisables (timbre, intensité, espace – en mouvement, en plusieurs groupes –, durée – tempo –, hauteurs. Utilisation d'instruments.

Écouter, comparer et commenter

- » Décrire et comparer des éléments sonores issus de contextes musicaux, d'aires géographiques ou culturelles différents et dans un temps historique, contemporain, proche ou lointain.
- » Identifier et nommer ressemblances et différences dans deux extraits musicaux.
- » Repérer et nommer une organisation simple dans un extrait musical : répétition d'une mélodie, d'un motif rythmique, d'un thème, d'une partie caractéristique, etc. ; en déduire une forme simple (couplet/refrain, ABA par exemple).
- » Associer la découverte d'une œuvre à des connaissances construites dans d'autres domaines enseignés.
 - Vocabulaire simple pour décrire la musique.
 - Méthodes pour comparer des musiques.
 - Repères simples dans le temps et dans l'espace.
 - Quelques grandes œuvres du patrimoine.
 - Principales caractéristiques de l'orchestre symphonique.
 - Formes de production variées : vocales, instrumentales, solistes.

Écoutes préparées : ensemble de termes donnés et à utiliser pour la description et le commentaire.

Écoutes préparées (et/ou comparées) selon un angle d'écoute préalablement identifié : le rythme, la répétition, le timbre, la mélodie, etc.

Comparaison d'interprétations d'une œuvre donnée.

Écoute de brefs extraits musicaux et jeux d'association par ressemblances.

Codage (schématisation) de brefs extraits et comparaison.

Comparaison avec des œuvres d'autres domaines artistiques : image fixe et animée, danse.

Comparaison d'usages de la musique à l'image animée (cinéma).

Présentation par un élève – ou un groupe d'élèves – d'un extrait déjà écouté et travaillé en classe en utilisant le vocabulaire approprié.

Explorer, imaginer et créer

- » Expérimenter les paramètres du son et en imaginer en conséquence des utilisations possibles.
- » Imaginer des représentations graphiques pour organiser une succession de sons et d'événements sonores.
- » Inventer une organisation simple à partir de sources sonores sélectionnées (dont la voix) et l'interpréter.
 - Développement du lexique pour décrire le son instrumental, le son vocal et les objets sonores dans les domaines de la hauteur, du timbre, de la durée, de l'intensité.
 - Diversité des matériaux sonores et catégories classées par caractéristiques dominantes.
 - Les postures de l'explorateur du son puis du compositeur : produire, écouter, trier, choisir, organiser, composer.
 - Le projet graphique (partition adaptée pour organiser la mémoire) et sa traduction sonore.
 - Les exigences de la musique collective : écoute de l'autre, respect de ses propositions.

Jeux vocaux associant des objets sonores.

Propositions et réalisations d'apports personnels et originaux lors d'un moment d'interprétation.

Manipulation d'objets sonores à l'aide d'outils numériques appropriés.

Réalisations de partitions graphiques et comparaison des résultats.

Composition de partitions graphiques et réalisation sonores.

► CYCLE 3 ÉDUCATION MUSICALE

Échanger, partager et argumenter	
» Exprimer ses goûts au-delà de son ressenti immédiat. » Écouter et respecter le point de vue des autres et l'expression de leur sensibilité. » Argumenter un jugement sur une musique tout en respectant celui des autres. » Argumenter un choix dans la perspective d'une interprétation collective. • Notions de respect, de bienveillance, de tolérance. • Vocabulaire adapté à l'expression et l'argumentation de son point de vue personnel sur la musique. • Conditions d'un travail collectif : concentration, écoute, respect, autoévaluation, etc. • Règles et contraintes du travail musical collectif visant l'expression d'un avis partagé comme une production sonore de qualité.	Expression et partage des points de vue personnels sur la musique écoutée. Débats argumentés sur des musiques relevant d'une actualité médiatisée connue des élèves. Définition collective de règles d'un jeu vocal ; échanges et débats critiques sur le résultat en vue d'une nouvelle réalisation. Critique d'enregistrement de la production vocale (chant, jeux vocaux, improvisation) de la classe pour améliorer son interprétation.

Repères de progressivité

Les différentes compétences sont mobilisées et travaillées de concert. La pratique vocale suppose l'écoute et, inversement, l'écoute profite de la mobilisation de la voix (chant d'une mélodie structurante par exemple) comme du geste (formule rythmique frappée ou organisant un mouvement dansé par exemple) pour s'enrichir.

Durant chaque année du cycle, les élèves apprennent un répertoire d'au moins quatre chants et découvrent un ensemble quantitativement plus important d'au moins six œuvres (ou extraits d'œuvres). Choisies dans des styles et des époques divers, les œuvres écoutées posent de premiers repères organisant la richesse de l'environnement musical dans l'espace et dans le temps.

5.2 Le cycle 4 (5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème})

CYCLE 4

Éducation musicale

L'éducation musicale conduit les élèves vers une approche autonome et critique du monde sonore et musical contemporain. Elle veille parallèlement à inscrire les musiques étudiées dans une histoire et une géographie jalonnées de repères culturels. Prenant en compte la sensibilité et le plaisir de faire de la musique comme d'en écouter, elle apporte aux élèves les savoirs culturels et techniques nécessaires au développement de leurs capacités d'écoute et d'expression. Par la mobilisation du corps dans le geste musical, elle contribue à l'équilibre physique et psychologique. Éduquant la perception et l'esprit critique sur les environnements sonores et musicaux, elle participe à la prévention des risques auditifs et au bon usage de l'appareil vocal. Si le cycle 4 termine le parcours de formation obligatoire en éducation musicale débuté dès le cycle 2, il prépare la poursuite d'une formation musicale au lycée pour les élèves qui le souhaitent.

Comme aux cycles précédents, deux champs de compétences organisent le programme au cycle 4, celui de la production et celui de la perception. Le premier investit des répertoires toujours diversifiés et engage la réalisation de projets musicaux plus complexes par les techniques mobilisées. Le second poursuit la découverte de la création musicale d'hier et d'aujourd'hui, mobilise un vocabulaire spécifique plus précis et développé, s'attache enfin à construire, par comparaison, des références organisant la connaissance des esthétiques musicales dans le temps et l'espace. Ces deux champs de compétences sont mobilisés en permanence dans chaque activité et ne cessent de se nourrir mutuellement. En cycle 4, la variété des activités menées permet de structurer l'acquisition de connaissances au sein de six domaines complémentaires : le timbre et l'espace; la dynamique; le temps et le rythme; la forme; le successif et le simultané; les styles. Les situations d'apprentissage mobilisent toujours la sensibilité singulière de chaque élève comme sa capacité à s'engager résolument pour enrichir le travail collectif. La voix — et la pluralité de ses registres d'expression — reste l'instrument privilégié des pratiques musicales, qu'il s'agisse de monter des projets musicaux ou bien d'accompagner le travail d'écoute. Au moins une fois par an, le professeur intègre à son enseignement une des thématiques d'histoire des arts. Au terme du cycle, forts d'expériences successives qui dialoguent entre elles, les élèves ont construit une culture artistique nourrie de compétences à faire de la musique et à découvrir la diversité de la création musicale.

Un enseignement de chant choral est proposé complémentirement dans chaque établissement aux élèves désireux d'approfondir leur engagement vocal et de pratiquer la musique dans un cadre collectif visant un projet de concert ou de spectacle. Cet enseignement est interniveaux et intercycles ; il accueille tous les

élèves volontaires sans aucun prérequis. La chorale participe fréquemment à des projets fédérateurs réunissant plusieurs collèges, des lycées et des écoles. Elle amène à travailler avec des musiciens professionnels (chanteurs solistes, instrumentistes) et à se produire sur des scènes du spectacle vivant. Elle profite ainsi pleinement du partenariat avec les artistes, les structures culturelles et les collectivités territoriales. Croisant fréquemment d'autres expressions artistiques (danse, théâtre, cinéma, etc.), associant volontiers plusieurs disciplines enseignées, les projets réalisés ouvrent des perspectives éducatives nouvelles, originales et particulièrement motivantes contribuant à la réussite des élèves.

Compétences travaillées

Réaliser des projets musicaux d'interprétation ou de création

- » Définir les caractéristiques musicales d'un projet puis en assurer la mise en œuvre en mobilisant les ressources adaptées.
- » Interpréter un projet devant d'autres élèves et présenter les choix artistiques effectués.

Domaines du socle : 1, 3, 5

Écouter, comparer, construire une culture musicale commune

- » Analyser des œuvres musicales en utilisant un vocabulaire précis.
- » Situer et comparer des musiques de styles proches ou éloignés dans l'espace et/ou dans le temps pour construire des repères techniques et culturels.
- » Identifier par comparaison les différences et ressemblances dans l'interprétation d'une œuvre donnée.

Domaines du socle : 1, 3, 5

Explorer, imaginer, créer et produire

- » Réutiliser certaines caractéristiques (style, technique, etc.) d'une œuvre connue pour nourrir son travail.
- » Concevoir, réaliser, arranger, pasticher une courte pièce préexistante, notamment à l'aide d'outils numériques.
- » Réinvestir ses expériences personnelles de la création musicale pour écouter, comprendre et commenter celles des autres.

Domaines du socle : 1, 2, 5

Échanger, partager, argumenter et débattre

- » Porter un regard critique sur sa production individuelle.
- » Développer une critique constructive sur une production collective.
- » Argumenter une critique adossée à une analyse objective.
- » Distinguer les postures de créateur, d'interprète et d'auditeur.
- » Respecter les sources et les droits d'auteur et l'utilisation de sons libres de droit.

Domaines du socle : 1, 3, 5

► CYCLE 4 ÉDUCATION MUSICALE

Dans le tableau ci-dessous, les grandes compétences « Explorer, imaginer, créer et produire » et « Échanger, partager, argumenter et débattre » s'exercent et se développent nécessairement en mobilisant l'ensemble des connaissances liées à la production et à la perception et en tirant parti des situations et activités qui sont données en exemple pour les grandes compétences « Réaliser des projets musicaux d'interprétation ou de création » et « Écouter, comparer, construire une culture musicale et artistique ».

Attendus de fin de cycle

- » Mobiliser des techniques vocales et corporelles au service d'un projet d'interprétation ou de création
- » Identifier, décrire, commenter une organisation musicale complexe et la situer dans un réseau de références musicales et artistiques diversifiées
- » Concevoir, créer et réaliser des pièces musicales en référence à des styles, des œuvres, des contraintes d'interprétation ou de diffusion
- » Présenter et justifier des choix d'interprétation et de création, justifier un avis sur une œuvre et défendre un point de vue en l'argumentant

Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
Réaliser des projets musicaux d'interprétation ou de création	
» Définir les caractéristiques musicales d'un projet puis en assurer la mise en œuvre en mobilisant les ressources adaptées. » Définir les caractéristiques expressives d'un projet puis en assurer la mise en œuvre. » Réaliser des projets musicaux dans un cadre collectif (classe) en petit groupe ou individuellement. » Interpréter un projet devant d'autres élèves et présenter les choix artistiques effectués. » Tenir sa partie dans un contexte polyphonique. • Répertoire de projets relevant d'esthétiques diverses (chanson actuelle, du patrimoine, non occidental ; air d'opéra, de comédie musicale, mélodie, etc.) • Vocabulaire et techniques de l'interprétation et de l'expression musicales (domaines de la dynamique, du phrasé, du timbre, du rythme, de la hauteur, de la forme, etc.). • Outils numériques simples pour capter les sons (enregistrement), les manipuler (timbre) et les organiser dans le temps (séquence). • Démarches de création : chanson sur texte ou musique préexistants ; notions de prosodie.	Interprétation de projets musicaux : jeux de parodie, de pastiche, de transformation en jouant sur les différents paramètres de la musique. Recherches prosodiques par création de texte sur une chanson préexistante. Recherche et comparaison d'interprétations disponibles sur internet d'une chanson travaillée en classe. Réalisation de courtes créations (voix, sources sonores acoustiques et électroniques diverses) dans le style d'une pièce étudiée par ailleurs. Réalisation par petits groupes de créations numériques sur cahier des charges et comparaison des réalisations interprétées.

Écouter, comparer, construire une culture musicale et artistique

» Mobiliser sa mémoire sur des objets musicaux longs et complexes. » Situer et comparer des musiques de styles proches ou éloignés dans l'espace et/ou dans le temps pour construire des repères techniques et culturels. » Mettre en lien des caractéristiques musicales et des marqueurs esthétiques avec des contextes historiques, sociologiques, techniques et culturels. » Mobiliser des repères permettant d'identifier les principaux styles musicaux. » Associer des références relevant d'autres domaines artistiques aux œuvres musicales étudiées. » Identifier par comparaison les différences et ressemblances dans l'interprétation d'une œuvre donnée. » Percevoir et décrire les qualités artistiques et techniques d'un enregistrement. » Manipuler plusieurs formes de représentation graphique de la musique à l'aide d'outils numériques. • Lexiques du langage musical (timbre et espace, dynamique, temps et rythme, forme, successif et simultané, styles), de l'interprétation et de l'enregistrement pour décrire et commenter la musique. • Grandes catégories musicales : musique vocale, instrumentale, électroacoustique, mixte, etc. • Quelques grandes œuvres musicales représentatives du patrimoine français, européen, occidental et non occidental ; ensemble de marqueurs stylistiques. • Ensemble de repères relatifs à l'histoire de la musique et des arts. • Conscience de la diversité des cultures, des esthétiques et des sensibilités dans l'espace et dans le temps. • Diversité des postures du mélomane et du musicien : partager, écouter, jouer, créer. • Fonctions de la musique dans la société ; interactions avec d'autres domaines artistiques. • Apports du numérique à la création et à la diffusion musicales. • Repères sur le monde professionnel de la musique et du spectacle vivant. • Physiologie et fonctionnement de l'audition ; connaissance des risques. • Environnement sonore et développement. • Notions d'acoustique et de physique du son ; notion de Décibel (Db), de compression du son.	Commentaire comparé portant sur plusieurs extraits : » d'une même œuvre ; » d'œuvres différentes esthétiquement proches ou éloignées ; » de plusieurs interprétations d'une même pièce ; » d'une version concert et d'une version studio d'une même pièce ; » de plusieurs standards numériques d'enregistrement et de diffusion (MP3, Wav). Recherche orientée - sur internet - sur un type de formation musicale, une catégorie, un style, une culture et présentation argumentée des choix effectués. Recherche d'œuvres et élaboration d'une « playlist » répondant à un ensemble de critères. Montage numérique de brefs extraits audio relevant d'œuvres et d'esthétiques différentes dans une perspective de création ; présentation, comparaison à d'autres choix, argumentation. Recherche d'associations originales entre musique et image animée : recherche, expérimentation, choix, montage, présentation, comparaison, argumentation. Recherches sur la physiologie de l'audition et la physique du son ; réflexion sur l'impact des situations sociales (environnement sonore urbain, écoute au casque, concerts, etc.) sur la santé auditive.
---	---

Explorer, imaginer, créer et produire

- » Dans le domaine de la production :
 - Réutiliser certaines caractéristiques (style, technique, etc.) d'une œuvre connue pour nourrir son travail.
 - Concevoir, réaliser, arranger, pasticher une courte pièce préexistante, notamment à l'aide d'outils numériques.
 - Identifier les leviers permettant d'améliorer et/ou modifier le travail de création entrepris.
 - Mobiliser à bon escient un système de codage pour organiser une création.
 - S'autoévaluer à chaque étape du travail.
- » Dans le domaine de la perception :
 - Identifier, rechercher et mobiliser à bon escient les ressources documentaires (écrites, enregistrées notamment) nécessaires à la réalisation d'un projet.
 - Réinvestir ses expériences personnelles de la création musicale pour écouter, comprendre et commenter celles des autres.
 - Concevoir une succession (« playlist ») d'œuvres musicales répondant à des objectifs artistiques
 - S'autoévaluer à chaque étape du travail.

Échanger, partager, argumenter et débattre

- » Dans le domaine de la production :
 - Développer une critique constructive sur une production collective.
 - Porter un regard critique sur sa production individuelle.
 - Contribuer à l'élaboration collective de choix d'interprétation ou de création.
 - Transférer sur un projet musical en cours ou à venir les conclusions d'un débat antérieur sur une œuvre ou une esthétique.
- » Dans le domaine de la perception :
 - Problématiser l'écoute d'une ou plusieurs œuvres.
 - Distinguer appréciation subjective et description objective.
 - Argumenter une critique adossée à une analyse objective.
 - Respecter la sensibilité de chacun.
 - S'enrichir de la diversité des goûts personnels et des esthétiques.
 - Distinguer les postures de créateur, d'interprète et d'auditeur.

Croisements entre enseignements

Au cycle 4, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ouvrent de nouvelles possibilités pour atteindre les objectifs de l'enseignement d'éducation musicale fixés par le programme. Si des objets d'étude peuvent être aisément identifiés pour permettre de croiser plusieurs approches disciplinaires, de nombreuses compétences développées en éducation musicale peuvent s'appliquer à des objets d'étude plus éloignés. La thématique « Culture et création artistiques » garde un statut particulier : étant au cœur de la discipline éducation musicale, elle peut accueillir de nombreuses rencontres interdisciplinaires susceptibles de nourrir une large partie des compétences du programme comme de construire les connaissances qui y sont liées. Les professeurs d'éducation musicale veillent à explorer l'ensemble des autres thématiques. Les différentes expériences faites dans le cadre des EPI enrichissent le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves. À titre de pistes possibles :

« **Culture et création artistiques** » en lien avec les arts plastiques, le français, l'histoire et la géographie, les langues vivantes.

- » Hybridation, métissage et mondialisation dans la pratique artistique
- » Arts musicaux et montée du pouvoir royal dans la France et l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles (comment ils en rendent compte, comment ils sont stimulés par elle)

« **Culture et création artistiques** », « **Sciences, technologie et société** » en lien avec les sciences de la vie et de la Terre, la physique-chimie.

- » Sens et perceptions (fonctionnement des organes sensoriels et du cerveau, relativité des perceptions)

« **Culture et création artistiques** », « **Sciences, technologie et société** », « **Information, communication, citoyenneté** » en lien avec la technologie, la physique-chimie, les mathématiques, le français, les arts plastiques.

- » L'impact des technologies et du numérique sur notre rapport à l'art ; aux sons, à la musique ; à l'information

« **Corps, santé, bien-être et sécurité** » en lien avec les sciences de la vie et de la Terre, la physique-chimie, la technologie

- » L'exposition au son et à la musique dans les pratiques sociales

« **Culture et création artistiques** », « **Monde économique et professionnel** » en lien avec les arts plastiques, le français, la géographie ; contribution au parcours avenir

- » Découverte de la chaîne économique et professionnelle reliant l'artiste créateur au spectateur-auditeur

5.3 Les projets de nouveaux programmes (2025)

Il est recommandé de s'informer sur ces projets à l'adresse : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3542>

Propositions de thématiques susceptibles d'être abordées dans les 4 niveaux

Thématiques abordées en classe de 6e : pistes de travail

Piste thématique	Exemples musicaux	Prolongements artistiques - HDA
Évoquer un paysage en musique Quelle place pour le paysage dans sa façon d'habiter le monde ? La place du paysage dans la façon d'habiter le monde peut être étudiée par l'écoute attentive de l'espace sonore d'une ville, d'un bord de mer ou d'une forêt. Les élèves sont invités à créer un paysage sonore, en lien avec les cours de géographie et de français.	« Poursuis ta brillante carrière », Le soleil vainqueur des nuages de Louis-Nicolas Clérambault (1721) ; Les quatre saisons d'Antonio Vivaldi (1723) ; Les éléments : chaos de Jean-Féry Rebel (1737) ; « Che mondo amabile », Le monde de la lune de Joseph Haydn (1777) ; Symphonie Pastorale de Ludwig van Beethoven (1805-1808) ; La Moldau de Bedřich Smetana (1875) ; Tryptique champêtre de Charlotte Sohy (1925) ; Les quatre saisons d'Astor Piazzolla (1970)	Un bosquet d'arbres de Léonard de Vinci (gravure, 1508) ; Les quatre saisons d'Arcimboldo (peintures, 1563-1573) ; Cent vues d'Edo d'Hiroshige (estampes, 1856-1858) ; « Figurez-vous trois moulins posés, etc. », Le lys dans la vallée d'Honoré de Balzac (roman, 1835)
Découvrir les musiques de la scène Quelle place pour la musique sur scène ? Il s'agit d'explorer la place de la musique sur scène, de découvrir l'opéra et ses particularités vocales, de jouer un rôle et d'exprimer une intrigue en musique, en lien avec les cours de français.	La Flûte enchantée de Wolfgang Amadeus Mozart (1791) ; L'opéra de quat'sous de Kurt Weill (1931) ; Carmen de Georges Bizet (1875) ; Le bourgeois gentilhomme de Jean-Baptiste Lully (1670)	Opéra de Paris de Charles Garnier (architecture, 1875) ; Opéra de Sydney de Jorn Utzon (architecture, 1973) ; Théâtre Bunraku (théâtre de marionnettes, Japon)
Se confronter au merveilleux et à l'étrange L'univers musical invite à explorer le merveilleux, l'étrange, les sortilèges et les enchantements, en lien avec les cours de français et d'arts plastiques.	« Danse des furies », Orphée et Eurydice de Christoph Willibald Gluck (1762) ; L'enfant et les sortilèges de Maurice Ravel (1925) ; L'apprenti sorcier de Paul Dukas (1897) ; Danse macabre de Camille Saint-Saëns (1874)	Le jardin des délices de Jérôme Bosch (peinture, 1490-1500) ; Transi de René de Chalon de Ligier Richier (sculpture, 1545-1547) ; La diseuse de bonne aventure de Georges de la Tour (peinture, 1635-1638) ; L'apprenti sorcier de Johann Wolfgang von Goethe (poème, 1797)
Découvrir des héroïnes et héros en musique Comprendre la force de la musique pour faire vivre la mythologie, en lien avec les cours d'histoire et de français.	L'Orfeo de Claudio Monteverdi (1607) ; Ulysse de Ridan (2007) ; Lamento d'Arianna de Claudio Monteverdi (1614) ; Les Sirènes de Lili Boulanger (1911) ; Le sort de Circé de Juliette (2005)	Orphée et Eurydice du Titien (peinture, 1508) ; Ariane abandonnée d'Angelica Kauffmann (peinture, 1774) ; Les sirènes d'Auguste Rodin (sculpture, 1887) ; « Heureux qui comme Ulysse » de Joachim du Bellay (poème, 1558)
Explorer les musiques traditionnelles La découverte des musiques celtiques s'inscrit dans une démarche en lien avec les cours d'histoire et d'anglais.	Tri martolod (traditionnel, France) ; Toss de feathers (traditionnel, Irlande) ; Rocky road to Dublin (traditionnel, Irlande) ; Riverdance de Bill Whelan (1995)	Taureau d'Avrigny (sculpture, Ier siècle) ; Chaudron de Gundestrup (orfèvrerie, Ier siècle avant J.-C.)

Thématiques abordées en classe de 5e : pistes de travail

Piste thématique	Œuvres musicales	Arts associés (HDA)
Découvrir le monde en musique Découvrir la musique d'un ou plusieurs continents et s'ouvrir à des cultures diversifiées, en lien avec le cours de géographie.	Chants polyphoniques des pygmées Aka (Centrafrique), Makoutoudé (Afrique occidentale), Molihua (Chine), Chant diphonique (Mongolie), Gamelan de Java (Indonésie), Haka des Maoris (Nouvelle-Zélande), Mani hote, chant pour payer des 'Are 'Are (Îles Salomon), Batucada (Brésil), Râga (Inde)	Art aborigène (Australie), Art du Tapa (Océanie), Art des Dogons (Mali), Chef jouant de la sanza (Afrique centrale)
Exprimer le sacré en musique Découvrir la musique du Moyen Âge et distinguer musique profane et sacrée, en lien avec l'histoire.	Dies irae (chant grégorien), O vos angeli de Hildegard von Bingen (XIIe siècle), Ja nuns hons pris de Richard Cœur de Lion (XIIe siècle), A chantar de Béatrice de Die (XIIe siècle), Douce Dame Jolie de Guillaume de Machaut (XIVe siècle), Sema, cérémonie Mevlevi (Turquie, XIIIe siècle), Oh happy day (gospel, Amérique du Nord)	Portail du Jugement dernier, Notre Dame de Paris (1220-1230), Vitraux de la Sainte-Chapelle (XIIIe siècle), Pagode Shwedagon (Birmanie, VIe-Xe siècles)
Comprendre la pollution sonore Faire la distinction entre bruit et musique, mesurer les niveaux sonores et apprendre à se protéger, en lien avec le développement durable et la géographie.	Bilude de Pierre Schaeffer (1979), Brooms du groupe Stomp (1997), Psyche Rock de Pierre Henry (1967), Pacific 231 d'Arthur Honegger (1923), « Cvalda », Dancer in the Dark de Björk (2000), Fonderies d'acier d'Alexandre Mossolov (1927), 4'33 de John Cage (1952), Les quatre éléments de Sophie Lacaze (2006), Je suis un homme de Zazie (2007)	Playtime de Jacques Tati (film, 1967), La Vénus des chiffons de Michelangelo Pistoletto (sculpture, 1967), Support de Lorenzo Quinn (sculpture, 2017)
S'évader en musique Comprendre le pouvoir évocateur de la musique et son rôle dans la rêverie, en lien avec le français.	Nocturnes de Chopin (1827-1846), Nocturnes de Clara Schumann (1836), Invitation au voyage d'Henri Duparc (1870), Symphonie Fantastique d'Hector Berlioz (1830), Après un Rêve de Gabriel Fauré (1870-1877), Clair de Lune de Claude Debussy (1882)	Invitation au voyage de Charles Baudelaire (poème, 1857), Le voyageur contemplant une mer de nuages de Caspar David Friedrich (peinture, 1818), Dendrites de George Sand (aquarelles, 1860-1876)
Conquérir l'espace sonore Explorer l'apparition de la polyphonie, ses liens avec l'architecture et son évolution à la Renaissance, ainsi que la spatialisation du son, en lien avec la géographie, la physique et les arts plastiques.	Viderunt omnes de Pérotin (1199), Spem in Alium de Thomas Tallis (1573), Tourdion de Pierre Attaignant (1530), Sacrae Symphoniae de Giovanni Gabrieli (1612), « Kommt, ihr Töchter, helft mir klagen », Passion selon Saint-Matthieu de Bach (1727), Poème électronique d'Edgard Varèse (1958), Gruppen de Karlheinz Stockhausen (1958), Concertstück pour piano et orchestre, op. 40, de Cécile Chaminade (1905)	Basilique Saint-Marc de Venise (IXe-XIVe siècles), Cathédrale Notre-Dame de Paris (1163-1345), Les ambassadeurs de Hans Holbein le Jeune (peinture, 1533), Hauptweg und Nebenwege de Paul Klee (peinture, 1929), Forty-part motet de Janet Cardiff (installation, 2001), À ciel ouvert de Felice Varini (installation, 2016)

Thématiques abordées en classe de 4e : pistes de travail

Piste thématique	Œuvres musicales	Arts associés (HDA)
Raconter et se raconter en musique Mobiliser les outils de la narration en musique, en lien avec le cours de français.	Le Roi des Aulnes (Schubert, 1815), Symphonie fantastique (Berlioz, 1830), Peer Gynt (Grieg, 1874-1875), L'Oiseau de feu (Stravinsky, 1910), « Marche impériale » de Star Wars (Williams, 1980), Je m'voyais déjà (Aznavor, 1961), Hijo de la luna (Mecano, 1986), Midi 20 (Grand Corps Malade, 2006)	Le Roi des Aulnes (Goethe, 1782), Le Désespéré (Courbet, 1843-1845), Autoportrait au collier d'épines et colibri (Frida Kahlo, 1940)
Protéger son ouïe Comprendre la fabrication ou la compression du son et ses conséquences pour l'audition, ainsi que les comportements pour préserver son ouïe, en lien avec les sciences de la vie et de la terre.	Come Together (The Beatles, 1969), Come Together (Quatuor Ébène, 2010), Birdland (Weather Report, 1977), Birdland (Ensemble Hypérion, 2000), Fais-moi signe (Hoshi, 2020), J'entends (Angèle, 2019)	Le Cri (Munch, 1893), La Serra (Christina Kubisch, installation, 2017)
Danser en musique, écouter la danse Découvrir les liens entre musique et danse, en transversalité avec l'histoire, le français et l'éducation physique.	Une jeune fillette (Chardavoine, 1576), Pavane (Thoinot Arbeau, 1589), Fantaisie XXIX « Une jeune fillette » (du Caurroy, 1610), Les folies d'Espagne (Marin Marais, 1701), Bourrée du divertissement de Chambord (Lully, 1669), « Forêts paisibles », Les Indes galantes (Rameau, 1735), « Danse des adolescentes », Le Sacre du printemps (Stravinsky, 1913), flamenco espagnol, tango argentin, salsa cubaine	La danse de la vie humaine (Poussin, 1636), Les belles danses (Jean-Michel Othoniel, 2015), La danse (Henri Matisse, 1910), Rosas danst Rosas (Anne Teresa de Keersmaecker, 1983)
Vivre la mondialisation en musique Analyser les migrations musicales et leurs effets, en lien avec la géographie et l'anglais.	Crazy Blues (Parry Bradford et Mamie Smith, 1920), Le bœuf sur le toit (Darius Milhaud, 1920), Go down, Moses et Swing low, sweet chariot (negro spirituals nord-américains), Bachianas Brasileiras n°1 (Villa-Lobos, 1932), Sweet home, Chicago (Robert Johnson, 1936), Rock around the clock (Bill Haley, 1952)	Cathédrale Saint-Front à Périgueux (architecture, IVe–XVIe siècles), Mosquée-cathédrale de Cordoue (architecture, IVe–XVIe siècles), Migrant mother (Dorothea Lange, photographie, 1936)
Chanter la ville	Les Cris de Paris (Janequin, vers 1530), Ça c'est Paris (José Pailla/Mistinguett, 1926), J'ai deux amours (Joséphine Baker, 1930), Supplique pour être enterré à la plage de Sète (Brassens, 1966), Bruxelles (Jacques Brel, 1962), Toulouse (Claude Nougaro, 1967), New York, New York (Kander/Minnelli, 1977), Cries of London (Luciano Berio, 1973-1974), Un Américain à Paris (Gershwin, 1951)	Exposition 1900 des Frères Lumière (film, montage par Marc Allégret, 1967), Rue de Paris, Temps de Pluie (Caillebotte, 1877), La ville (Fernand Léger, 1919), Vue de Delft (Johannes Vermeer, 1659-1660), « Un petit pan de mur jaune », La Prisonnière – À la recherche du temps perdu (Marcel Proust, roman, 1923)

Thématiques abordées en classe de 3e : pistes de travail

Piste thématique	Œuvres musicales	Arts associés (HDA)
Associer la musique à l'image Analyser le rôle de la musique dans un film ou composer à partir d'une image animée ou fixe. En lien avec le cours de français, d'histoire	Tableaux d'une exposition de Modeste Moussorgski (1874), Les temps modernes de Charlie Chaplin (1936), The cat concerto (Tom and Jerry, Scott Bradley, 1947), West Side Story de Léonard Bernstein (1961), The Legend of Zelda de Koji Kondo (1986), Le château ambulant de Joe Hisaishi (2004)	Concert des anges du Retable d'Issenheim de Mathias Grünewald (1512-1516), Nouvelle harmonie de Paul Klee (1936), Le concert de Nicolas de Staël (1955)
Consommer la musique, consommer par la musique Réfléchir à la place des algorithmes dans les habitudes d'écoute, rôle de la musique dans la publicité et sur les réseaux sociaux. En lien avec le cours de mathématiques	Carmen de Stromae (2015), Identités sonores (État français, SNCF, marques...), Musique d'ordinateur de Philippe Katerine (2011), Concerto pour piano n°23 de Mozart (1786), Carmen de Bizet (1875), Tainted Love de Soft Cell (1981)	Campbell's Soup Cans d'Andy Warhol (1962), La laitière de Vermeer (1658)
Comprendre les bouleversements du XXe siècle Découvrir l'impact des transformations scientifiques, technologiques, économiques et sociales sur la musique et les habitudes d'écoute. En lien avec le cours d'histoire, de sciences physiques, d'arts plastiques	Jailhouse Rock de Jerry Leiber/Mike Stoller (1957), L'amour de loin de Kaija Saariaho (2000), Gesang der Jünglinge de Stockhausen (1956), Thrène à la mémoire des victimes d'Hiroshima de Penderecki (1959-1961)	Sometimes doing something leads to nothing de Francis Alys (performance, 1997), Everydays : the first 5000 days de Beeple (art numérique, 2021)
S'exprimer en improvisant S'approprier les caractéristiques du jazz et les expérimenter en pratique. En lien avec le cours d'histoire, d'anglais	Some of these days de Sophie Tucker (1910), What is this thing called love? de Cole Porter (1927), How high the moon de Lewis/Fitzgerald (1940), Lullaby of birdland de Shearing/Vaughan (1952), So what de Miles Davis (1959), Someday my prince will come de Bill Evans (1960), Charlie Brown de Michael Petrucciani (1994), Here's to you de Giovanni Mirabassi (2009)	Großstadt d'Otto Dix (1928), Les musiciens, souvenir de Sidney Bechet de Nicolas de Staël (1952), Broadway Boogie-Woogie de Piet Mondrian (1942), Lester Young, New York de Herman Leonard (1948), Zulu King de Jean-Michel Basquiat (1986)
Témoigner et s'engager en musique Utiliser la musique pour témoigner de l'histoire ou s'engager face à des événements marquants. En lien avec le cours d'histoire, de géographie	La guerre de Clément Janequin (1529), Le tombeau de Couperin de Ravel (1914-1917), Chanson de Craonne de Sablon/Le Peltier (1911/1917), Quatuor pour la fin du temps de Messiaen (1940), Le Verfügbar aux Enfers de Germaine Tillion (1945), Un survivant de Varsovie de Schönberg (1947), Le déserteur de Vian (1954), Göttingen de Barbara (1965), City life de Reich (1995), Respire de Mickey 3D (2003)	« La bataille est prodigieuse et acharnée » (Chanson de Roland, XIe siècle), La bataille de San Romano d'Uccello (1438-1456), La bataille d'Arbelles de Charles le Brun (1668-1669), Guernica de Picasso (1937), Strophes pour se souvenir de Louis Aragon (1955)

6.L'enseignement facultatif de chant choral et son évaluation au DNB

Le chant choral est un enseignement facultatif proposé aux collégiens. Celui-ci d'adosse à un programme (Arrêté du 17 juillet 2017 : <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo30/MENE1820171A.htm>)

Le programme définit 4 compétences-cibles :

1. Élaborer, chanter, interpréter un projet musical collectif en concert
2. Investir l'espace scénique
3. Écouter pour chanter
4. Maîtriser le geste vocal

Ces compétences font l'objet d'une évaluation à tous les niveaux du collège.

En classe de 3^{ème}, elle est chiffrée et repose sur une moyenne.

L'enseignant d'éducation musicale est invité à se saisir d'une grille d'évaluation critériée mise à disposition par l'IA-IPR. Celle-ci est visible ci-dessous et disponible en suivant le lien : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3673#ancree-article3673>

Compétence travaillée	Insuffisant (2 pts)	Fragile (3 pts)	Bonne maîtrise (4 pts)	Très bonne maîtrise (5 pts)
Élaborer, chanter, interpréter un projet musical collectif en concert	S'implique peu, rencontre des difficultés à mémoriser et à chanter avec le groupe	S'implique de manière irrégulière, mémorise partiellement, développe une expression limitée et un engagement variable	S'implique activement et mémorise correctement, contribue à la qualité musicale et exprime avec sensibilité	Participe pleinement, maîtrise le répertoire, apporte une véritable dimension expressive et enrichit l'interprétation du groupe
Investir l'espace scénique (en répétition comme en concert)	Présence scénique limitée, posture ou concentration souvent absentes	Présence inégale, gestion encore hésitante des émotions et des déplacements	Bonne posture et concentration, présence engagée dans le groupe	Présence affirmée, aisance scénique et maîtrise remarquable des émotions, posture constructive et rayonnante
Écouter pour chanter	Réussit uniquement dans un cadre monodique, adopte une attitude individuelle, s'appuie peu sur les outils fournis	Se montre à l'écoute de ses camarades mais tient partiellement sa partie au sein du groupe. S'appuie partiellement sur les outils fournis	Tient sa partie au sein de son groupe, adapte sa production au chœur, mobilise les outils fournis	Est moteur au sein du groupe, est à l'écoute, s'implique dans la qualité artistique et s'approprie pleinement les outils fournis
Maîtriser le geste vocal	Une base vocale encore fragile, un engagement vocal et corporel non maîtrisé	Une base vocale qui se renforce progressivement, un engagement vocal et corporel à consolider	Une technique vocale utilisée à bon escient, s'implique pleinement vocalement et corporellement	Une gestion vocale maîtrisée au profit de la sensibilité artistique et du collectif, une expression sensible, nuancée et adaptée aux styles

L'essentiel des textes réglementaires concernant le chant choral est consultable à cette adresse :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article2199>

Le vademecum « La chorale à l'école, au collège et au lycée » est visible par ce lien :

<https://eduscol.education.fr/document/346/download>

Dans l'académie d'Orléans-Tours, la pratique du chant choral est ancrée de longue date et bien visible, elle permet un rayonnement indéniable de notre discipline. L'IA-IPR recommande notamment aux enseignants, à chaque rentrée, de fournir à leur chef d'établissement le projet artistique et pédagogique de leur chorale. Un modèle vierge est disponible sur le portail disciplinaire : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article1779v>

En outre, une synthèse de l'enquête IPR 2022-2023 sur l'état du chant choral dans l'académie d'Orléans-Tours est consultable : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article1774>

Un groupe de travail a mis au point un support récapitulatif des bienfaits du chant choral, à disposition des enseignants : <https://view.genially.com/6501e4f6c2d4440012a38223/presentation-enseignement>

7. Annexes

7.1 Le festival SCHORALIA



Depuis plus de 38 ans, l'association **SCHORALIA** est dédiée à la promotion du chant choral scolaire dans la Région Centre-Val de Loire.

Sous l'autorité de Monsieur le Recteur et piloté par Madame Mathilde Berthe, IA-IPR Éducation musicale et Chant choral de l'académie, SCHORALIA organise le Festival Académique de Chant Choral Scolaire, un événement musical académique exceptionnel qui met en avant le talent et la passion de nos élèves.

SCHORALIA est également un réseau de professeurs coordonnateurs qui organisent les spectacles et coordonnent, à l'échelon académique ou départemental, la préparation des concerts. Les coordonnateurs offrent par ailleurs aux enseignants d'éducation musicale un soutien logistique, et proposent des répertoires ou des arrangements polyphoniques. Ainsi leur mission est de promouvoir l'excellence artistique, l'éducation musicale, et le renforcement des liens entre les établissements scolaires au sein de l'académie d'Orléans-Tours.

LES MISSIONS :

- Promouvoir l'excellence artistique grâce à l'éducation musicale et à l'enseignement facultatif de chant choral.
- Renforcer des liaisons inter-degrés : école-collège, collège-lycée, lycée-enseignement supérieur.
- Donner du sens au PEAC par la pratique vocale sur scène.
- Contribuer au développement de compétences vitales au bon développement des jeunes : confiance en soi, créativité, expression personnelle au service de la cohésion collective, ambition scolaire.

LE FESTIVAL 2025 EN QUELQUES CHIFFRES

56 concerts - 10 902 choristes

174 collèges - 7 lycées - 11 écoles

CHER : 6 concert - 18 collèges, 2 écoles - 1105 élèves

EURE&LOIR : 8 concerts - 22 collèges, 2 lycées, 2 écoles
1554 élèves

INDRE : 4 concerts - 26 collèges - 1193 élèves

INDRE&LOIRE : 15 concerts - 48 collèges et 2 lycée -
3308 élèves

LOIR & CHER : 5 concerts - 16 collèges, 1 lycée, 1 école
900 élèves

LOIRET Orléans : 14 concerts - 36 collèges, 1 lycée -
1942 élèves

LOIRET Amilly : 4 concerts - 8 collèges, 1 lycée, 6 écoles -
900 élèves

LES COORDONNATEURS DÉPARTEMENTAUX :

- **CHER** : Madame Emmanuelle CLAUDE
- **EURE & LOIR** : Monsieur Sébastien BOUVET
- **INDRE** : Madame Mélanie JOUHANNEAU
- **INDRE & LOIRE** : Madame Florence LE SIGNOR
- **LOIR ET CHER** : Madame Célia DESCHAMPS
- **LOIRET** : Madame Virginie DEVILLIERS
Monsieur Michaël MONTAIGU



Le site **Schoralia**



Contact : schoraliaregioncentre@gmail.com



7.2 Liste des lycées proposant l'enseignement musique

Dpt	Formation	Lycée et ville	Professeurs en charge de l'enseignement
18	EOM	Alain Fournier de Bourges	Cecilia.sejourne@ac-orleans-tours.fr
28	EOM	Rotrou de Dreux	Elijah.tricon@ac-orleans-tours.fr
28	EOM	Marceau de Chartres (seconde)	Ronan.lefebvre@ac-orleans-tours.fr
28	EOM et EDS	Marceau de Chartres (cycle terminal)	Bruno.moysan@ac-orleans-tours.fr
28	EOM	Émile Zola de Châteaudun	Marc.perez@ac-orleans-tours.fr
36	EOM et EDS	Pierre et Marie Curie de Châteauroux	Jean-Marc.Ledoux@ac-orleans-tours.fr
36	EOM	Balzac d'Alembert d'Issoudun	Carine.Volney@ac-orleans-tours.fr
37	EOM	Choiseul de Tours	judith.peel@ac-orleans-tours.fr
37	EOM	Grandmont de Tours	Geraldine.Carrillo@ac-orleans-tours.fr
37	EOM-EDS-S2TMD	Paul-Louis Courier de Tours	Gilles.Hery@ac-orleans-tours.fr Laurent.desvignes@ac-orleans-tours.fr Anne.leaute@ac-orleans-tours.fr Marie-Pierre.Durand@ac-orleans-tours.fr
37	EOM	Descartes de Tours	florence.le-signor@ac-orleans-tours.fr
37	EOM	Sainte Marguerite de Chambray lès Tours (PR)	Frédérique Pinçon
37	EOM	Rabelais de Chinon	Emmanuel-Andre.Jacquet@ac-orleans-tours.fr
41	EOM	Notre Dame des Aydes de Blois (PR)	François George
41	EOM	Ronsard de Vendôme	celia.deschamps@ac-orleans-tours.fr
45	EOM	Durzy de Villemandeur	??
45	EOM	Duhamel du Monceau de Pithiviers	David.Nicolet@ac-orleans-tours.fr et Laetitia-stepha.plouzeau@ac-orleans-tours.fr
45	EOM	Pothier d'Orléans (seconde uniquement)	Benoit.Lenglet@ac-orleans-tours.fr
45	EOM-EDS-S2TMD (seconde uniquement)	Jean Zay d'Orléans	alain.berthet@ac-orleans-tours.fr david.Nicolet@ac-orleans-tours.fr

NB :

- EOM : Baccalauréat général, Enseignement Optionnel Musique
- EDS : Baccalauréat général, Enseignement de Spécialité
- S2TMD : série technologique Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse

7.3 Liste des collèges proposant des classes à horaires aménagés musique (CHAM)

Dpt	Établissement
18	Collège Victor Hugo, Bourges
18	Collège Édouard Vaillant, Vierzon
28	Collège Petits Sentiers, Lucé
28	Collège Hélène Boucher, Chartres
28	Collège Marcel Pagnol, Vernouillet
36	Collège Rosa Parks, Châteauroux
37	Collège Anatole France, Tours
37	Collège Jules Michelet, Tours
37	Collège André Malraux, Amboise
41	Collège Les Provinces, Blois
45	Collège Jeanne d'Arc, Orléans
45	Collège Max Jacob, Saint Jean de la Ruelle



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Région Centre-Val de Loire

